

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 11 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre,  
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,  
convoqué le 4 octobre 2022, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront  
en Poiraise, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en  
Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 22

Secrétaire de Séance : Fabienne Mechekour

Absents excusés : 4

Absents : 2

Pouvoir : 1

Suffrages exprimés : 23

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Dromer, Davy, Heuzé, Moisseron, Pothé, Tallonneau,  
Aulair, Gobé, Gouault, Hergault, Jenvrin, Languedoc, Lecrosnier, Lecorps, Leroy, Leroyer, Lévêque,  
Mechekour, Remon, Rousselet, Paris,

Absents excusés : Jérôme Foret, Christian Humbert, Sandra Jourdan, Mélanie Béchet

Absents : Sonia Lozivit, Rémi Liot

Pouvoir : Pavoine Martine donne procuration à Sylvie Tallonneau

## 9. ACQUISITION DE TERRAINS INDIVISION RICHER –

### **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 16 DU 07 JUILLET 2022**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune de Domfront en Poiraise souhaite acquérir de l'INDIVISION RICHER, les terrains cadastrés ci-dessous :

- Impasse Daligny, section AL n°40 pour 9 432m<sup>2</sup>
- Impasse Daligny, section AL n°42 pour 353m<sup>2</sup>
- Impasse Daligny, section AL n°6 pour 13 177m<sup>2</sup>

Ce qui représente une superficie totale de 22 962 m<sup>2</sup>, pour le prix principal de 168 163 € TTC (cent soixante-huit mille cent soixante-trois Euros) soit un cout au m<sup>2</sup> de 7.32€.

Après avis du Domaine, il ressort une valeur vénale de 7.46€ du m<sup>2</sup> pour l'ensemble des biens ci-dessus. Une marge d'appréciation de 10% est envisageable.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité (23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :**

- **D'acquérir** les parcelles cadastrées référencées ci-dessus, commune de Domfront en Poiraise, d'une superficie totale de 22 962m<sup>2</sup> et appartenant à l'INDIVISION RICHER, et ce, pour le prix de 168 163 € hors frais de notaire.
- **De prendre en charge les frais et de confier** la rédaction de l'acte de vente auprès de l'étude notariale PIGEON-COUPRY, notaires à Domfront en Poiraise.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette acquisition.
- **De procéder** au remboursement du prorata d'impôt foncier.
- **De charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

La secrétaire de Séance,  
Fabienne Mechekour

Le Maire,  
Bernard Soul

